



1<sup>er</sup> mai 2023

## **Tout augmente sauf la rémunération des assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID !**

### **Un revenu de 2'977.- par mois : assistant-e-s en lutte !**

CHF 2'977.- nets, c'est la somme dont dispose chaque mois la soixantaine des assistant-e-s d'enseignement de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID), une fois leurs taxes universitaires prélevées directement par leur employeur. Cela ne leur permet pas de vivre dignement à Genève !

Ces assistant-e-s doctorant-e-s, qui gagnent CHF 38'220.- nets par année, n'arrivent pas à effectuer leur travail sans préteriter leur santé, la qualité des prestations - à savoir l'accompagnement des étudiant-e-s – ou encore la qualité de leur travail de recherche.

Ces assistant-e-s demandent depuis de nombreux mois une amélioration de leurs conditions de travail et de leur salaire. Malgré trois séances de négociation avec la direction de l'IHEID, cette dernière refuse toujours d'entrer en matière.

Cette lutte n'a pas seulement pour objectif de leur permettre de subvenir à leurs besoins élémentaires dans l'une des villes les plus chères dans le monde. Elle vise également à leur garantir un meilleur accès à la protection sociale, au système de santé, à un logement et à des solutions de garde d'enfants pour les parents. Or, tout cela dépend d'un salaire décent.

### **Travailler 40h par semaine avec un contrat à 45% !**

Alors que la réalisation d'une thèse est un prérequis pour obtenir leur contrat d'assistant-e-s puis une condition pour le maintenir, l'IHEID ne salarie pas ce travail de recherche, contrairement à leurs collègues assistant-e-s de recherche engagé-e-s à l'IHEID, ainsi qu'aux autres assistant-e-s des universités suisses et des HES.

Leur contrat de travail actuel comprend une rémunération constituée d'un salaire (pour un 45% de tâches d'assistanat) et d'une bourse (pour un 30% de tâches de recherche) pour une activité professionnelle qui, dans les faits, les occupent à 100%.

Les cotisations sociales n'étant prélevées que pour un 45% de leur activité, ces assistant-e-s ne bénéficient par conséquent que d'une protection sociale sur ce 45%. En effet, la bourse n'étant pas soumise aux cotisations sociales, ces assistant-e-s ne bénéficient pas d'une protection sociale pour le 30% de leur travail de thèse.

Ainsi, le prélèvement des cotisations sociales n'est effectué que sur le montant salarié qui s'élève à CHF 22'800.- par année, soit CHF 1'900.- par mois.

## **Par conséquent, la protection sociale (chômage, accident, maladie, retraite AVS) est très faible !**

## Comparaison avec les autres assistant-e-s universitaires à Genève

Les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID gagnent CHF 38'220.- nets par année. Les cotisations sociales ne sont prélevées que sur un montant de CHF 22'800.- par année.

Quelques estimations :

CHF 41'873.- c'est le salaire annuel net des assistant-e-s de recherche de l'IHEID ayant obtenu un fond du FNS (leur travail de thèse est salarié et leur contrat est à 100%).

CHF 42'337.- c'est le salaire net annuel des assistant-e-s d'enseignement de l'Université de Genève à 75 % en première année, puis il progresse les années suivantes.

CHF 54'594.- c'est le salaire net annuel des assistant-e-s d'enseignement de l'Université de Genève à 100% en première année, puis il progresse les années suivantes.

Les cotisations sociales sont à chaque fois prélevées sur l'entièreté du salaire brut.

## Quelles solutions ?

Afin d'être traité-e-s comme leurs collègues assistant-e-s de recherche à l'IHEID et comme les assistantes des Universités et HES, les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID souhaitent :

- que leur activité de recherche pour mener à bien leur thèse soit considérée par leur employeur comme un travail et non comme un projet de « développement personnel » rémunéré par une bourse ;
- payer des cotisations sociales sur la totalité de leur travail.

Cela implique de remplacer la rémunération actuelle constituée d'un salaire et d'une bourse par un salaire unique soumis aux cotisations sociales.

## Les revendications

- réunir bourse et salaire en un salaire unique afin que ces assistant-e-s obtiennent une protection sociale pleine.
- augmenter le taux d'activité afin que celui-ci corresponde à la réalité de leur travail effectué.

Nous refusons que cela se fasse en échange d'une diminution de la rémunération nette actuelle, comme l'a envisagé la direction de l'IHEID. La rémunération doit être augmentée !

Selon nos estimations, les coûts des demandes de ces assistant-e-s ne représentent qu'une augmentation d'environ 1 % du budget total de l'IHEID !

Lors des séances de négociation, la direction a refusé de nous transmettre des informations sur l'allocation de ces fonds publics qui représentent environ 30% du budget annuel de l'IHEID. En effet, cet institut reçoit annuellement environ 15 millions de francs de l'Etat de Genève et environ 18 millions de francs de la Confédération.

**Nos demandes sont non seulement légitimes mais réalistes !**

**Pour en savoir plus :**

<https://www.ourgisa.com/ada>

<http://www.sit-syndicat.ch/spip/spip.php?rubrique161>